

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

SOUS-DIRECTION CHARGEE DE LA GESTION
DES CARRIERES DES FONCTIONNAIRES



UNITE-TRAVAIL-PROGRES

DECRET N°710 /PR/MFPTDS/DG/DFP/SDGCF/SI
PORTANT INTEGRATION A TITRE EXCEPTIONNEL
DE TRENTE CINQ (35) LAUREATS

VISA: S.G.G

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Vu la Constitution ;
Vu la Loi N°017/PR/2001 du 31/12/2001, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu le Décret N°903/PR/PM/MFPTE/2006 du 12 octobre 2006, fixant le statut particulier des corps de fonctionnaires du secteur de la Santé et de l'Action Sociale ;
Vu le Décret N°255/PR/PM/MFPTE/2013 du 17 avril 2013, fixant l'échelonnement indiciaire et définissant les modalités de reclassement des corps et de reversement des fonctionnaires de la République du Tchad ;
Vu le Décret N°1327/PR/2018 du 16/05/2018, portant délégation de pouvoir au Ministre d'Etat, Ministre Secrétaire Général de la Présidence de la République en matière de recrutement à titre exceptionnel dans la Fonction Publique ;
Vu les dossiers d'intégration constitués par les intéressés ;
Vu la lettre N°2256/PR/SGP/19 du 22/11/2019, de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre Secrétaire Général de la Présidence de la République.

DECRETE

Decret n°2020-03614

Article 1 : Les Lauréats des différentes Ecoles de Formation dont les noms, prénoms et dates de naissance suivent, titulaires des Baccalauréats de l'enseignement du second degré et des Diplômes de Doctorat en Pharmacie, des Techniciens en soins Infirmiers toutes filières confondues, sont intégrés dans le cadre régulier de la fonction publique, conformément au tableau ci-après :

Corps : Docteur en Pharmacie stagiaire

N°	Matricule	Nom et prénom(s)	Date de naissance	Diplôme
1	20-93-214244	MANSOURA ALI GUEDI (F)	27/12/1993	DOCTORAT EN PHARMACIE

Corps : Assistant en Soins Infirmiers stagiaire

N°	Matricule	Nom et prénom(s)	Date de naissance	Diplôme
2	20-98-214254	YASSIR SALEH AHMAT	29/08/1998	MASTER EN SOINS INFIRMIERS

Corps : Technicien Supérieur en Laboratoire stagiaire

N°	Matricule	Nom et prénom(s)	Date de naissance	Diplôme
3	20-88-214225	ARAFI BICHARA TORACHENE (F)	09/09/1988	MAITRISE EN SCIENCES BIOLOGIQUES
4	20-88-214238	MAGAYA ERIC BANTO	27/08/1988	MASTER EN SCIENCES BIOLOGIQUES

Corps : Assistant en Nutrition stagiaire

N°	Matricule	Nom et prénom(s)	Date de naissance	Diplôme
5	20-89-214230	HABIB NOUR ADAM	01/01/1989	MASTER EN NUTRITION
6	20-90-214247	NGUENDJIABAYE GUIRYENAN	18/11/1990	MASTER EN NUTRITION

Corps : Technicien supérieur en Pharmacie stagiaire

N°	Matricule	Nom et prénom(s)	Date de naissance	Diplôme
7	20-92-214222	ABOUBAKAR OUSMAN IZADINE	01/01/1992	LICENCE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES

[Handwritten signatures and initials]

Corps : *Technicien supérieur en Pharmacie stagiaire*

Catégorie : A1

Grade initial

Indice : 1200

N°	Matricule	Nom et prénom(s)	Date de naissance	Diplôme
8	20-93-214228	FATIME LACKAMA	26/07/1993	LICENCE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES

Corps : *Technicien Supérieur en Laboratoire stagiaire*

Catégorie : A1

Grade initial

Indice : 1200

N°	Matricule	Nom et prénom(s)	Date de naissance	Diplôme
9	20-93-214220	ABDOULAYE TAHIR	07/07/1993	LICENCE EN SCIENCES BIOLOGIQUES
10	20-93-214221	ABDOULAYE MOURSAL ADAM	02/02/1993	LICENCE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES
11	20-93-214223	AL-HIDJAZI ADOUM MAHAMAT	12/05/1993	LICENCE EN SCIENCES BIOMEDICALES
12	20-92-214229	GONI OUSMANE GONI	27/12/1992	LICENCE PRO. EN ANALYSES BIOMEDICALES
13	20-92-214235	IDRISS ISSAKA MALLI	01/01/1992	LICENCE EN SCIENCES BIOLOGIQUES
14	20-97-214236	KHADIDJA DJIMASDET ROLANDE (F)	15/09/1997	LICENCE EN SCIENCES BIOLOGIQUES
15	20-87-214239	MAHADI ADAM IBRAHIM	22/03/1987	LICENCE PRO. EN ANALYSES BIOMEDICALES
16	20-89-214240	MAHAMAT ALI ADAM SEID	23/12/1989	LICENCE PRO. EN ANALYSES BIOMEDICALES
17	20-80-214242	MAHAMAT NOUR IBRAHIM	01/01/1980	LICENCE EN SCIENCES BIOLOGIQUES
18	20-93-214243	MAKA ABAKAR ELHADJ (F)	24/01/1993	LICENCE EN SCIENCES BIOLOGIQUES
19	20-93-214245	MOUSSA ABDOULAYE HASSAN	15/02/1993	LICENCE PRO. EN ANALYSES BIOMEDICALES
20	20-92-214249	RACHID TOM DJIMET	06/06/1992	LICENCE EN SCIENCES BIOLOGIQUES
21	20-89-214251	SOUMAINE BRAHIM BELE	01/01/1989	LICENCE EN SCIENCES BIOLOGIQUES
22	20-86-214253	TOGBE GILDAS LE DJIMBAYE	29/01/1986	LICENCE EN SCIENCES BIOLOGIQUES

Corps : *Technicien Supérieur en Nutrition stagiaire*

Catégorie : A1

Grade initial

Indice : 1200

N°	Matricule	Nom et prénom(s)	Date de naissance	Diplôme
23	20-89-214227	DJELASSEM DEBONNAIRE	18/09/1989	LICENCE EN NUTRITION

Decret n°2020-03614

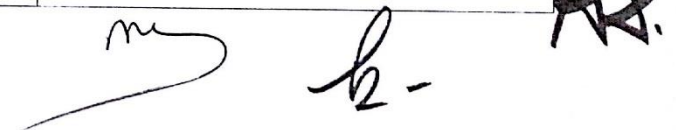
Corps : Technicien Supérieur en Soins Infirmiers stagiaire

Catégorie : A1

Grade initial

Indice : 1200

N°	Matricule	Nom et prénom(s)	Date de naissance	Diplôme
24	20-92-214224	AMNE DAOUD ALEHEMIR (F)	05/05/1992	TECHNICIEN SUP EN SOINS INFIRMIERS
25	20-98-214226	BAKHIT AHMAT ALDJAZOULI	03/06/1998	TECHNICIEN SUP EN SOINS INFIRMIERS
26	20-96-214231	HALIME ADAM MAHAMAT (F)	01/01/1996	TECHNICIEN SUP EN SOINS INFIRMIERS
27	20-97-214232	HALIME BRAHIM HASSABALLAH (F)	09/01/1997	TECHNICIEN SUP EN SOINS INFIRMIERS
28	20-95-214233	HAMZA SABOUNE DJABIR	05/05/1995	TECHNICIEN SUP EN SOINS INFIRMIERS
29	20-93-214234	HAOUA CHERIF BACHAR (F)	20/07/1993	TECHNICIEN SUP EN SOINS INFIRMIERS
30	20-92-214237	KHADIDJA HISSEINE MOHAMAT (F)	29/08/1992	TECHNICIEN SUP EN SOINS INFIRMIERS
31	20-96-214241	MAHAMAT AL-SADICKH MAHAMAT	05/01/1996	TECHNICIEN SUP EN SOINS INFIRMIERS
32	20-96-214246	MOUSSA AWAD DAHAB	01/01/1996	TECHNICIEN SUP EN SOINS INFIRMIERS
33	20-99-214248	OUMKALSSOUM HASSAN OUMAR MAHAMAT (F)	01/01/1999	TECHNICIEN SUP EN SOINS INFIRMIERS
34	20-91-214250	SALME SOULEH KHOUDAR (F)	25/08/1991	TECHNICIEN SUP EN SOINS INFIRMIERS
35	20-94-214252	SOUMAYA ABDERHAMAN ASSOUKAR (F)	17/08/1994	TECHNICIEN SUP EN SOINS INFIRMIERS



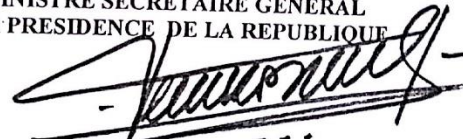
Article 2 : Les intéressés mis à la disposition du Ministère de la Santé Publique, doivent prendre service dans un délai n'excédant pas trois (3) mois.

Article 3 : Le non respect du délai prévu à l'article 2 entrainera l'annulation d'office de l'intégration.

Article 4 : Le présent Décret qui prend effet P/C des dates de prise de service des intéressés, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

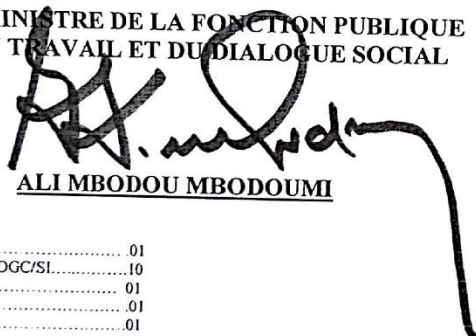
N'Djaména, le **28 AVRIL 2020**

POUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
ET PAR DELEGATION
LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE SECRETAIRE GENERAL
DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



KALZEUBE PAYIMI DEUBET

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DU DIALOGUE SOCIAL



ALI MBODOU MBODOUMI

AMPLIATIONS :

PR.....	01
MFPTDS/DG/DFP/SDGC/SI.....	10
SGG.....	01
SOLDE.....	01
DCESA.....	01
MSP/DRH.....	02
Intéressés.....	35